

**Soutien à l'association Réseau D.E.S. France**

Association loi 1901 enregistrée à la Préfecture de Police de Paris (J.O. Du 26.10.1994)  
bénéficiant de l'Agrément National N2016AG0069, délivré par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

Nom (ou Société) ..... Prénom.....

Adresse.....

.....

e-mail.....@.....

- Je souhaite soutenir l'action de **RÉSEAU D.E.S. FRANCE** et vous adresse un chèque d'un montant de .....€ libellé à l'ordre de **RÉSEAU D.E.S. FRANCE** et à envoyer à :  
**RÉSEAU D.E.S. FRANCE- 1052 rue de la Ferme de Carboué - 40 000 MONT DE MARSAN**
- Je souhaite soutenir l'action de **RÉSEAU D.E.S. FRANCE** et vous adresse un virement d'un montant de .....€ en **nous indiquant dans le libellé, vos nom, prénom et adresse.**  
Code IBAN : FR76 1330 6009 1000 0662 9762 662 - Code BIC : AGRIFRPP833
- Je souhaite soutenir votre action et j'effectue un paiement par carte bleue d'un montant de .....€ Voir page d'accueil du site [www.des-france.org](http://www.des-france.org) (page spécifique, sécurisée : plateforme « e-cotiz »).

Signature

Date

**Une attestation fiscale vous sera adressée,  
elle permettra une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don.**

**DONS ET SUBVENTIONS – MÉCÉNAT D'ENTREPRISE... AVANTAGES FISCAUX**

Les nouvelles dispositions fiscales résultant des modifications apportées au Code Général des Impôts par la loi du 18 janvier 2005

**1** – permettent de **déduire de votre impôt sur le revenu 66 % de votre don** aux oeuvres d'intérêt général, telle que **RÉSEAU D.E.S. FRANCE**, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ex : si vous donnez 1000 €, il ne vous en coûtera réellement que 340 €.

**2** – ouvrent droit, en ce qui concerne le mécénat d'entreprise, à une **réduction d'impôt égale à 60 % du montant des sommes versées** dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise. Ex : si l'entreprise donne 5000€, elle bénéficie d'une réduction d'impôt de 3000 €.

Pour les dons supérieurs à 20 % du revenu imposable ou à 5 % du chiffre d'affaires, l'excédent est reporté successivement sur les 5 années ou exercices suivants et ouvre droit à une réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

NB : Les exploitants relevant de l'impôt sur le revenu ont le choix entre ces deux réductions d'impôt.

**UN REÇU FISCAL EST ADRESSÉ A TOUS LES DONATEURS**